



**MAIRIE DE LE BOUCHAGE**  
211 Route des Corbassières  
38510 Le Bouchage  
Tel : 04 74 80 03 42  
Email [mairie.bouchage@gmail.com](mailto:mairie.bouchage@gmail.com)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 20 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026.

Madame le Maire propose de retirer le point suivant soumis à délibération :

- Sollicitation du Fonds de concours de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour la création d'un équipement sportif  
En effet, un dossier a été déposé pour le projet de Requalification du centre Village et incluait déjà la création d'un équipement sportif

Madame le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Désignation de délégués auprès de divers organismes pour la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné  
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

**POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS**

- **Adhésion au Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Matériels pour Fêtes et Activités Locales de la région de Vézeronce-Curtin (SIRGEMAFAL)**  
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité pour la commune d'adhérer au SIRGEMAFAL (Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Matériels pour Fêtes et Activités Locales).

Madame le Maire précise que quatre communes sont fondatrices du syndicat : Vézeronce-Curtin, Saint-Sorlin-de-Morestel, Vignieu et Vasselín.

Ce syndicat a pour objet la mise à disposition de matériels destinés à l'organisation de manifestations (chapiteaux, tables, chaises, parquet, friteuse, plancha, podium.....), permettant ainsi une mutualisation des coûts d'acquisition, d'entretien et de gestion.

Madame le Maire donne lecture des avantages tarifaires proposés et des modalités :

**Pour les associations de la commune :**

- Chapiteau (6mx12m, 6mx8m, 6mx4m) : 20 € par chapiteau
- Chaises, tables : forfait de 20 € chacun
- Friteuse, plancha, podium, parquet : 20 € chacun

**Pour les particuliers de la commune :**

- Chapiteau de 6m x 12m : 150 € le chapiteau
- Chapiteau de 6m x 8m : 100€ le chapiteau
- Chapiteau de 6m x 4m : 50 € le chapiteau
- Tables : 4€ par table
- Chaise : 0.40 € par chaise
- Friteuse, Plancha : 25 €
- Podium, parquet : 60 €

Madame le Maire indique qu'il s'agit des tarifs 2026 et qu'ils seront révisables chaque année par le syndicat.

**Pour la commune adhérente, l'accès au matériel est gratuit**

Madame le maire informe que la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants parmi les membres du Conseil Municipal est nécessaire.

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Le Bouchage au SIRGEMAFAL ;
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion telle que présentée,
- **DÉSIGNE** en qualité de délégués de la commune au sein du syndicat :
  - Titulaires : Annie Pourtier et Guy Mathiolon
  - Suppléants : Martine Faroud-Lestra et Cédric Telleria
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle et des éventuelles participations seront inscrits au budget communal ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'informer les associations et les administrés des conditions d'accès aux matériels et aux tarifs préférentiels.

Monsieur Jérôme Trillat propose de transmettre les coordonnées du référent aux habitants et Monsieur Christophe Perrier demande si les réservations ont lieu directement avec le Syndicat. Madame le Maire répond que toutes les informations relatives à cette adhésion de la commune du Bouchage au syndicat seront publiées sur les supports habituels de communication, qu'un courrier sera également adressé aux présidents des associations et que les demandes de réservations seront gérées par le Syndicat.

A la demande de Monsieur Guy Mathiolon, Madame le Maire indique que le lieu de stockage du matériel est situé sur la commune de Vézeronce-Curtin.

À la demande de Monsieur Sébastien Maillier, Madame la Maire précise que la date d'application débute à compter de la signature de la convention, soit le 20 avril 2026.

- **Signature du contrat de restauration pour le restaurant scolaire pour l'année 2026/2027**

Rapporteur : Françoise Herbepin, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, déléguée à l'enfance et vie scolaire, au social

Madame Françoise Herbepin rappelle au Conseil municipal que la fourniture et la livraison de repas en liaison froide est assurée par la société Guillaud Traiteur au tarif de 3,90 € TTC par repas depuis mars 2025.

Elle précise que le repas destiné aux élèves de l'école élémentaire comprend cinq composantes : une entrée, un plat protidique, un accompagnement, un produit laitier, un dessert, ainsi que du pain.

Madame Françoise Herbepin propose au Conseil municipal de renouveler le contrat de restauration pour l'année scolaire 2026/2027. Elle informe que le prix du repas a fait l'objet d'une revalorisation par Guillaud Traiteur. Il est proposé à 4,01 € TTC pour l'année scolaire 2026/2027.

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- **ACCEPTE** de renouveler le contrat de prestations de services auprès de la société Guillaud Traiteur pour l'année scolaire 2026/2027.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents.

A la demande de Monsieur Jérôme Trillat, Madame Céline Pelloux, présidente de la commission communale Enfance et Vie scolaire, indique que le repas est facturé 4.05 € aux parents et que le coût réel d'un repas pour la commune est estimé à 12 € environ. Le montant du repas facturé aux familles sera à l'ordre du jour de la prochaine commission communale Enfance et Vie scolaire qui formulera un avis sur le maintien de la tarification actuelle ou sur une augmentation. La décision appartiendra au Conseil Municipal.

Madame Céline Pelloux indique que des animations sont régulièrement proposés par le Traiteur telles que Food Trucks, crêpes party.... et qu'elles sont très appréciées par les enfants. Elle répond à la demande de Monsieur Christophe Perrier en précisant que 35 à 40 enfants fréquentent, chaque jour, le restaurant scolaire sur 57 enfants inscrits à l'école.

Monsieur Jérôme Trillat interroge pour savoir si les parents sont à jour des règlements de factures périscolaires par rapport à une information précédente qui avait indiqué de nombreux impayés, Madame Françoise Herbepin indique que la situation s'est améliorée. Madame la Maire précise que celle-ci est désormais satisfaisante, grâce aux relances régulières effectuées par les agents ainsi que par Madame la première adjointe.

---

- **Signature du contrat de maintenance pour le monte-charge du restaurant scolaire**

Rapporteur : Christophe Perrier, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, délégué aux Travaux et Réseaux, Voirie et Fossés, Agriculture et Bois

Monsieur Christophe Perrier informe le Conseil Municipal que le restaurant scolaire est équipé d'un élévateur destiné aux personnes à mobilité réduite, qui a été installé par la Société Aflort Elévateur. Monsieur le deuxième adjoint suggère de souscrire un contrat de maintenance pour cet équipement.

La société Alfort Elévateur, qui l'a installé, propose d'assurer la maintenance, l'entretien, le dépannage et la vérification des points de sécurité de l'élévateur hors vandalisme, mauvaise utilisation ou négligence pour un tarif annuel de 1200.00 € TTC.

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- **ACCEPTE** la proposition de la Société Alfort Elevateur
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de maintenance et tous les documents afférents.

Monsieur Guy Mathiolon indique que le contrat s'avère nécessaire en matière de sécurité.

-----

- **Avenants marché de travaux Requalification centre village Phase 0**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de considérer une augmentation par acte modificatif du prix du marché à procédure adaptée pour les travaux de Requalification du centre village Phase 0 Forêt urbaine, afin de poursuivre l'exécution des prestations au-delà du montant prévu par le marché initial.

Elle rappelle le montant initial du marché signé avec l'entreprise PERRIOL TP/Les Jardins du Val Rupéen :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1 Arrosage automatique	Tranche optionnelle 2 Places stationnement	Montant marché
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	292 674,44 €	4 197,40 €	23 620,00 €	320 491,84
Montant TTC	351 209,33 €	5 036,88 €	28 344,00 €	384 590,21 €

Madame le Maire indique les travaux supplémentaires entraînant une augmentation du montant du marché :

- Fourniture et pose d'une borne foraine marque REDILAC RAL1015 + massif béton pour fixation + fourniture et pose de câble électrique 5G25 RO2V + boîte de dérivation + découpe et coupure de l'alimentation de la borne foraine existante
- Fourniture et pose d'une armoire extérieure 2 prises 230 V + massif béton pour fixation + fourniture et pose de câble électrique 5G16 RO2V + boîte de dérivation
- 32 mètres de réparation des tuyaux existants D300 béton comprenant : terrassement sur réseau, pompage, recherche des dégradations, découpe et évacuation des tuyaux HS, fourniture et pose de tuyaux annelés Ø 400, bétonnage des extrémités, remblaiement et évacuation des matériaux impropres et réfections de voiries associées
- Fourniture et mise en place d'une fontaine d'eau potable incongelable n°3 fabrication Bayard comprenant le raccordement au réseau d'eau potable avec PeHD Ø25 + janolène Ø 63 et la pose d'un regard 40\*40 sous la grille de la fontaine, raccordement au réseau d'eaux pluviales
- Fourniture et mise en place d'un filet pare-ballon, hauteur 4m, de part et d'autre du terrain de foot. Poteaux RAL 6005, filets de maille 145x145mm de 2m en partie haute et de maille 48x48mm de 2m en partie basse (mesure de sécurité anti-grimpe)
- Plus-value pour la mise en place de 4 systèmes amovibles pour les potelets Province à tête inox brossé
- Plus-value pour des potelets LED HALMSTAS de hauteur 85 cm
- Arrosage du terrain de football par le biais de la fourniture et mise en place d'un système d'arrosage par aspersion du terrain de football, y compris 9 asperseurs RainBird, un regard avec un programmeur ESP-

TM2, un pluviomètre RSD-BEx, et passage des réseaux nécessaires

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 :

	Montant avenant tranche ferme	Montant avenant tranche optionnelle 1 Arrosage automatique	Montant avenant tranche optionnelle 2 Places stationnement	Montant avenant total
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	4 299,65 €	4 183,70 €	0,00 €	8483,35 €
Montant TTC	5 159,58 €	5 020,44 €	0,00 €	10 180,02 €

- **APPROUVE** le nouveau montant du marché :

	Tranche ferme après avenant	Tranche optionnelle 1 après avenant Arrosage automatique	Tranche optionnelle 2 après avenant Places stationnement	Montant marché après avenant
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	296 974,09 €	8 381,10 €	23 620,00 €	328 975,19
Montant TTC	356 368,91 €	10 057,32 €	28 344,00 €	394 770,23 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

Monsieur Guy Mathiolon fait remarquer que la plus-value de 2% est acceptable pour le marché et demande ensuite à quelle date est prévue la fin des travaux. Madame le Maire indique qu'il est prévu une fin de travaux fin mai et rappelle que le terrain de foot de loisirs sera réalisé à l'automne.

Monsieur Sébastien Maillier demande la provenance de l'eau pour l'arrosage automatique et l'aspersion. Madame le Maire répond qu'elle provient du réseau d'eau et précise que la cuve enterrée de 10 000 litres permettant de récolter l'eau de pluie installée par la Municipalité, pourra être utilisée ponctuellement pour l'arrosage des arbres de la forêt urbaine.

Monsieur Sébastien Maillier trouve dommage d'utiliser de l'eau du réseau d'eau alors qu'un canal se trouve à proximité, Monsieur Christophe Perrier indique qu'il est nécessaire de demander des autorisations pour cela. Madame le Maire propose de solliciter l'avis du maître d'œuvre lors de la prochaine réunion de chantier.

Monsieur Guy Mathiolon propose l'utilisation d'un outil permettant de mesure, au pied de chaque arbre, la quantité d'eau détenu dans la terre afin de bien adapter l'arrosage aux besoins en eau et de ne pas arroser inutilement.

- **Sollicitation du Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale pour la création d'un équipement sportif**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire et Nathalie Godin, 3<sup>ème</sup> adjointe, déléguée aux Finances et à l'Administration Générale

Madame Nathalie Godin informe le Conseil Municipal qu'une subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale peut être demandée dans le cadre de la réalisation d'un terrain de foot de loisirs.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer cette demande de subvention qui représente 40 % des dépenses subventionnables.

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** de demander au Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale en vue de participer au financement du projet, à hauteur de 40 % du montant des dépenses subventionnables,
- **PRECISE** que le montant estimatif du projet s'élève à 22 273.20 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Madame le Maire rappelle les subventions qui ont été sollicitées pour la Requalification centre village Création d'une forêt urbaine :

- 20 000 € accordé par Département de l'Isère au titre d'1 arbre/1 habitant
- 50 193 € accordé par la Communauté de Communes au Pays des Couleurs au titre du Fonds de concours
- 29 106 € demandé à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Ruralité (en cours)
- 40 000 € demandé au Département de l'Isère au titre des Amendes de police (en cours)

- 
- **Sollicitation de la Fédération Française de Football au titre d'un « Partenariat » pour la création d'un équipement sportif**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire et Nathalie Godin, 3<sup>ème</sup> adjointe, déléguée aux Finances et à l'Administration Générale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention « Partenariat » auprès de la Fédération Française de Football peut être demandée dans le cadre de la réalisation d'un terrain de foot de loisirs.

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** de solliciter la Fédération Française de Football
- **PRECISE** que le montant estimatif du projet s'élève à 22 273.20 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Madame le Maire indique qu'il s'agit-là d'un financement assimilé à un financement privé, qu'il n'entre donc pas dans les 80% d'aides publiques à ne pas dépasser et que le montant le plus élevé possible sera donc sollicité.

Monsieur Guy Mathiolon se propose pour remettre une copie de ce dossier en main propre au Vice-Président de la Fédération Française de Football.

- **Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales du 15 mars 2026**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs, de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2000 habitants. Les six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuable, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Madame le Maire propose la liste de commissaires suivante :

- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| 1. Odile BARRET             | 13. Olivier PELLOUX    |
| 2. Joëlle DESVIGNES         | 14. Patrick TEMPIA     |
| 3. Christophe PERRIER       | 15. Paul BONNAVIAT     |
| 4. Alain REPOSO             | 16. Audrey GUERAND     |
| 5. Bernard DURY             | 17. Guy MATHIOLON      |
| 6. Martine BORDEL MATHIOLON | 18. Christian LESTRA   |
| 7. Gilbert CONTE            | 19. Corinne LATHURAZ   |
| 8. Nathalie GODIN           | 20. Dalila HARLE       |
| 9. Françoise HERBEPIN       | 21. Max PONCE          |
| 10. Robert COPET            | 22. David MAXIMIN      |
| 11. Marcelle FAROUD         | 23. Jérôme TRILLAT     |
| 12. Eric TERRASSON          | 24. Sébastien MAILLIER |

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** la liste proposée

Monsieur Robert Copet demande si un commissaire peut se prononcer s'il est concerné par le cas à statuer. Madame le Maire pense que les membres de la CCID sont soumis à un principe général d'impartialité et que lorsqu'un membre a un intérêt personnel direct, il ne doit pas participer aux échanges ni formuler un avis. Madame le Maire va cependant vérifier cela auprès de la Direction Générale des Finances publiques.

- 
- **Approbation rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné**  
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations communautaires n° 92, 93 et 96-2022 du 13 juillet 2022 portant approbation du projet du territoire des Balcons du Dauphiné ;

Vu la délibération n° 09-2025 du conseil communautaire prenant acte du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes et du bilan des actions 2025 du projet du territoire ;

Vu le rapport d'activité 2025 et le bilan des actions 2025 du projet de territoire des Balcons du Dauphiné ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

**Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :**

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes et du bilan des actions 2025 du projet de territoire
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

#### **AUTRES POINTS**

- **Décisions du maire**  
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Décisions financières : Signature devis

16/04/2026	ABS Informatique	Equipement de double écran pour 2 postes du secrétariat de mairie	1050.07 €
------------	------------------	---	-----------

Autres décisions :

Néant

- **Point sur les travaux de requalification Centre village : phase 0**  
Rapporteur : Christophe Perrier, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, délégué aux Travaux et Réseaux, Voirie et Fossés, Agriculture et Bois

Monsieur Christophe Perrier fait un point sur l'avancement des travaux. Il indique que la pose des bordures est achevée, tout comme la réalisation du cheminement en concassé et l'ensemble des plantations, incluant l'ajout de neuf arbres.

La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de mai. Il reste à réaliser l'installation du mobilier urbain, l'engazonnement ainsi que les parkings, ces derniers étant programmés en phase finale.

Monsieur Robert Copet signale qu'une bordure est fendue sur la route du stade. Madame le Maire précise que cette anomalie devra être signalée au maître d'œuvre lors de la prochaine réunion de chantier.

- **Réception du chantier de sécurisation de la RD 33**

Rapporteur : Christophe Perrier, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, délégué aux Travaux et Réseaux, Voirie et Fossés, Agriculture et Bois

Monsieur Christophe Perrier fait un point sur l'avancement des travaux. Il indique que ceux-ci sont désormais totalement achevés et précise que la levée des réserves concernant les plantations a été effectuée le 2 avril 2026.

Monsieur Guy Mathiolon interroge ensuite sur les résultats au niveau de la vitesse des automobilistes. Madame Nathalie Godin fait état d'un constat très positif : il est désormais impossible de circuler à plus de 50 km/h sans risquer des dommages. Elle souligne également peu de nuisances sonores pour les riverains.

Madame le Maire ajoute que cet aménagement sécuritaire s'intègre harmonieusement dans le paysage.

Enfin, Monsieur Guy Mathiolon interroge sur la programmation de l'aménagement sécuritaire au Mollard. Madame le Maire indique qu'une rencontre avec le Cabinet Ellipse sera prochainement organisée afin que l'étude conduite par le cabinet Ellipse soit restituée aux élus.

---

- **Entretien de la voirie communale**

Rapporteur : Christophe Perrier, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, délégué aux Travaux et Réseaux, Voirie et Fossés, Agriculture et Bois, Sébastien Maillier, conseiller municipal, Vice-Président de la commission Voirie et Fossés

Monsieur Christophe Perrier et Monsieur Sébastien Maillier informent le Conseil Municipal que l'empierrement des chemins est en cours de réalisation. Plusieurs chemins ont été réalisés notamment :

- Des petites Gorges au Pont de Pignier
- Des petites Gorges au Chon
- La route de Genevay
- Le Thuet

Les chemins suivants seront réalisés dans les prochains jours :

- Payerne
- Lomaine
- Charnevoz

Monsieur Guy Mathiolon demande qui réalise ces travaux. Monsieur Christophe Perrier répond qu'ils sont effectués par Monsieur Patrice Jacquier, agent communal, aidé de l'entreprise Bertrand Bouvard.

Monsieur Sébastien Maillier, Vice-Président de la commission Voirie et Fossés, précise que les dégradations observées sont dues au passage des véhicules sur des routes humides ou mouillées en période hivernale. Il souligne toutefois que le besoin en gravier a été moins important que les années précédentes et le très bon entretien des routes au Bouchage.

Monsieur Guy Mathiolon souhaite connaître le fournisseur d'enrobé à froid. Monsieur Christophe Perrier indique qu'il s'agit de l'entreprise MBTP.

Madame le Maire ajoute que l'état de la voirie communale au Bouchage est en effet très satisfaisant, grâce à un entretien régulier. Elle précise enfin que Monsieur Sébastien Maillier réunira prochainement la commission communale Voirie et Fossés.

- **Compte-rendu du conseil d'école du 31 mars 2026**

Rapporteur : Françoise Herbepin, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, Déléguée à l'enfance et vie scolaire et au social et Céline Pelloux, Vice-Présidente de la Commission Enfance et Vie Scolaire

Madame Céline Pelloux informe le Conseil Municipal que le Conseil d'école s'est tenu le mardi 31 mars 2026 à 18h à l'Ecole primaire Anna Bordel et fait part des principaux sujets qui ont été abordés :

- ❖ 57 élèves inscrits pour l'année scolaire 2025/2026
- ❖ 51 élèves prévus pour la rentrée 2026/2027
- ❖ Exercice PPMS (séisme) réalisé lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025
- ❖ Evaluations nationales pour les élèves de CP effectuées en janvier 2026
- ❖ Compte-rendu de l'enquête réalisée sur le harcèlement dans le cadre du programme pHARe (Programme de lutte contre le harcèlement à l'Ecole)
- ❖ Présentation de l'outil Projet Ecole qui répond aux besoins particuliers des élèves de l'école
- ❖ Les projets de l'année déjà réalisés :
  - 5 séances de tennis pour l'école élémentaire
  - Elections CME pour l'école élémentaire
  - La Grande Lessive
  - Halloween
  - Journée à Paris pour les CM1-CM2
  - Fête de Noël (spectacle et animations)
  - Musique à l'école (10 interventions) pour l'école élémentaire
  - Carnaval
  - 3 sorties à la Médiathèque de Morestel
  - Sortie spectacle à Tignieu-Jamezyieu pour l'école maternelle
- ❖ Les projets en cours :
  - Montage vidéo sur la journée à Paris
  - Défi départemental sciences
  - Ecole et cinéma (3 séances par classe)
- ❖ Les projets à venir :
  - Piscine à Morestel
  - Journée de cohésion CM2-6ème
  - Journée du cœur
  - Prix littéraire des incorruptibles
  - Sortie au Château de Pupetières
  - Rencontres sportives sur le thème des jeux olympiques
  - Accueil des futurs PS en maternelle
  - Journée comme en 6ème pour les CM2
- ❖ Une question d'une famille a été relayée par les représentants de parents d'élèves. Elle concerne la restauration scolaire et le service des plats. La réponse a été apportée lors du conseil d'école par Madame Françoise Herbepin qui avait auparavant sollicité les agents en charge de la cantine a pu répondre précisément à ces doléances.
- ❖ Les représentants des parents d'élèves ont également souligné le non-respect du stationnement par les parents qui peut représenter un danger pour les enfants. Madame le Maire a rappelé toute la communication faite à l'endroit des familles mais aussi les alternatives proposées aux parents d'élèves lors de la phase travaux. Madame le Maire déplore ces stationnements anarchiques et indique qu'un courrier sera adressé à tous les parents.

Madame Céline Pelloux fait part au conseil Municipal des remerciements de l'équipe enseignante à la Mairie pour l'installation des nouveaux jeux extérieurs dans la cour de récréation de la maternelle, des futurs achats d'ordinateurs, du nouveau massicot et autres matériels scolaires ainsi que la journée à Paris pour la visite du Sénat.

Madame le maire remercie les agents pour leur travail au quotidien et leur renouvelle toute sa confiance.

Elle salue également le travail du personnel enseignant et la qualité du conseil d'école.

---

- **Fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants**

Rapporteur : Mélanie Davi, conseillère municipale et Vice-Présidente de la commission communale santé et Conseil Municipal d'Enfants

Madame Mélanie Davi rappelle le rôle et la composition du Conseil Municipal d'Enfants et donne lecture des principales dispositions de la Charte du Conseil Municipal des Enfants.

Sept élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire du Bouchage ont été élus pour l'année scolaire.

Ils se réunissent plusieurs fois par an notamment pour :

- L'élection du Conseil Municipal d'Enfants
- Les commissions régulières
- L'organisation d'évènements

Madame Mélanie Davi indique que le Conseil Municipal des Enfants a organisé une après-midi « Jeux de société pour enfants et adultes » le dimanche 19 avril 2026. Toutefois, la fréquentation a été assez faible peut-être en raison de conditions météorologiques particulièrement favorables.

Cette manifestation, ayant été appréciée par les participants, elle sera très probablement reconduite, mais envisagée à une période différente.

---

- **Désignation de délégués auprès de divers organismes pour la communauté de communes des Balcons du Dauphiné**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire indique que suite au renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire, la communauté de communes doit procéder à la désignation de ses délégués, dans les syndicats chargés de gérer certains sujets.

Dans les syndicats, ces délégués représentent le conseil communautaire et en portent les orientations. Ils relaient les enjeux et les besoins du territoire. Ils participent aux réunions et à la prise de décisions ; éventuellement, lorsque cela est nécessaire, au pilotage conjoint mis en place.

Certains syndicats ne sont compétents que pour une partie du territoire des Balcons du Dauphiné, les délégués sauf intérêt particulier pour la thématique, seront principalement issus des communes concernées.

Madame le Maire précise que la désignation des délégués sera réalisée lors du prochain conseil communautaire et que les communes transmettent à la communauté de communes, des propositions de candidatures.

Madame le Maire et son Conseil Municipal proposent les candidatures suivantes :

EPAGE	Pas de délégué volontaire
-------	---------------------------

<b>Lycée la Pléiade</b>	Pas de délégué volontaire
<b>SAGAV</b>	Pas de délégué volontaire
<b>SIE les Abrets</b>	Annie POURTIER, titulaire Christophe PERRIER, suppléant
<b>SEPECC</b>	Pas de délégué volontaire
<b>SYCLUM</b>	Pas de délégué volontaire
<b>SIDCEHR</b>	Annie POURTIER, titulaire Christophe PERRIER, titulaire Cédric TELLERIA, titulaire Audrey GUERAND, suppléante Sébastien MAILLIER, suppléant
<b>SYMBORD</b>	Annie POURTIER, titulaire Guy MATHIOLON, titulaire Pas de suppléant
<b>CIAS</b>	Martine FAROUD-LESTRA, titulaire Françoise HERBEPIN, titulaire

---

### QUESTIONS DIVERSES

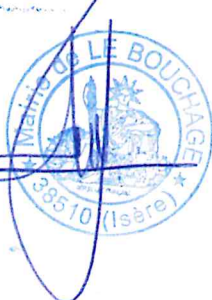
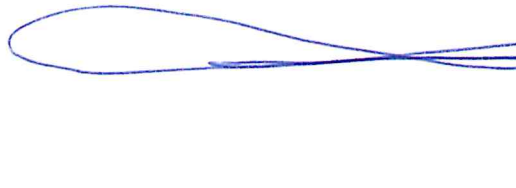
Monsieur Sébastien Maillier indique avoir été destinataire d'un courriel de Monsieur Sommé, responsable du Service de Gestion Comptable, en sa qualité de nouvel élu. Il souligne que la compréhension de ce message est rendue très difficile par l'utilisation de termes très spécifiques, d'acronymes et sollicite l'avis des autres élus sur ce point. Plusieurs élus partagent ce constat.

Madame le Maire indique qu'elle fera remonter cette remarque au Service de Gestion Comptable.

La séance est levée à 21h20

**La date du prochain Conseil Municipal sera mise en ligne sur la page d'accueil du site internet de la commune du Bouchage : [www.lebouchage38.fr](http://www.lebouchage38.fr)**

**Le Maire,  
Madame Annie POURTIER**



**Le secrétaire de séance,  
Madame Nathalie GODIN**

